

Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans la rue de Wecker et le CR139 afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant des travaux de réaménagement de la rue. Il est mis à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

Lieu : **rue de Wecker, CR139**
Début : **lundi, 13. novembre 2023 à 08 h 00**
Fin : **jusqu'à la fin des travaux**
Motif : travaux de réaménagement de la rue
Règlement : GRE-243-2023

Grevenmacher, le 3 novembre 2023

Pour la secrétaire communale empêchée,
la secrétaire communale adjointe,
contreseing Art. 74 de la loi communale


Carole CLEMENS



La bourgmestre ff,



Monique HERMES